

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 05 FEVRIER 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le lundi cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :*  
30 janvier 2024

*Mis en ligne :*  
08 février 2024

*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

Présents : 24  
Votants : 29  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, VAN CAUWELAERT Damien

**Procurations de vote et mandataires :** DA CUNHA Manuel donne pouvoir à BONNAFOUS Catherine, MAHEO Aude donne pouvoir à LEFEUVRE Gaël, PEROT Marlène donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, TORTELLIER Laëtitia donne pouvoir à POINTIER Virginie, VALLEE Priscilla donne pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel.

Madame Julie DEGUILLARD est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 30 janvier 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**Point N° 13****Délibération n°2024-013. Finances : Zac Multisites - avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour reprise des dossiers de création et de réalisation**

Rapporteur : Vincent POINTIER

**VU** l'avis de la commission Ressources et vie économique du 30 janvier 2024,

La présente note vise à exposer la nécessité de ce nouvel avenant pour la reprise des études de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Multisites. Dans le cadre du développement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Multisites, il est nécessaire d'aborder l'importance de compléments d'études, formalisés par un avenant, pour la phase de réalisation du projet. Ces compléments d'études sont une réponse adaptative aux besoins émergents, assurant que le projet reste aligné avec les objectifs initiaux tout en intégrant de nouvelles opportunités.

L'extension des périmètres d'études, notamment avec l'inclusion des secteurs « Omelais-Nationale » et « Nationale Nord », apporte des dimensions supplémentaires au projet. Pour assurer une intégration cohérente et efficace de ces nouvelles zones, une mise à jour des études urbaines et paysagères est indispensable. Ces études devront détailler les secteurs de renouvellement urbain initialement non prévus, et définir un cadre de constructibilité dans le Cahier des Prescriptions et Recommandations Architecturales, Urbaines, Paysagères et

Environnementales (CPAUPE). Ceci permettra de s'assurer que le développement est mené de manière équilibrée, en respectant les visions urbanistiques et paysagères de la commune.

Par ailleurs, le volet économique, réglementaire et environnemental du projet requiert des ajustements importants pour s'adapter aux périmètres élargis. Ceci inclut la mise à jour des éléments du dossier de Réalisation et du dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), garantissant que toutes les modifications sont en accord avec les normes et les réglementations en vigueur.

Les études techniques, quant à elles, comprendront des analyses détaillées et essentielles pour la phase de réalisation. Cela englobe la réalisation en complément des plans pré Avant-Projet (AVP) pour les réseaux, une évaluation approfondie des infrastructures existantes et à développer, ainsi qu'une analyse rigoureuse de l'équilibre financier du projet. La gestion et l'organisation des comités technique et de pilotage font également partie intégrante de ces études, assurant une supervision et une coordination efficaces de toutes les étapes du projet. Le complément au dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est également essentiel pour refléter les changements et garantir une transparence totale dans le processus de consultation publique.

Enfin, l'approfondissement des études d'impact, incluant les réponses aux observations de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), ainsi que la réalisation de campagnes d'inventaire dans les secteurs de renouvellement urbain, sont des mesures importantes pour assurer le respect des normes environnementales et le développement durable du projet. La dimension financière de cet avenant est un aspect crucial à considérer, notamment pour le respect des cadres réglementaires relatifs aux marchés publics. Pour le projet de la ZAC Multisites, il est important de souligner que les montants alloués aux avenants doivent se conformer à la limite réglementaire de ne pas excéder 50 % du montant initial du marché. Dans le cas présent, le montant initial du marché s'élève à 128 760,30 € HT. Avec le premier avenant s'élevant à 21 095,00 € HT et le second à 28 102,50 € HT, le total des avenants atteint 49 197,50 € HT. Cette somme reste dans les limites autorisées, car elle ne dépasse pas la moitié du montant initial du marché, fixée à 64 380,15 €.

Cet avenant, en proposant ces compléments d'études, ne vise pas à réorienter le projet mais à l'adapter aux développements actuels et futurs, en s'assurant que toutes les composantes soient abordées avec précision et attention. L'approbation de cet avenant est donc essentielle pour une progression fluide et réussie de la ZAC Multisites, en accord avec les standards de développement urbain de la municipalité. Il est recommandé que cet avenant reçoive le soutien nécessaire, permettant ainsi la poursuite d'un projet harmonieux et bien planifié.

**Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 8 ABSTENTIONS** (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, SIMON Didier, VALLEE Priscilla), **le Conseil Municipal décide D'AUTORISER** Monsieur Maire à signer l'avenant n°2 pour le marché de maîtrise d'œuvre – Zac Multisites pour un montant de 28 102,50 € HT.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE

